

<http://www.ac-chateau-thierry.com/spip.php?article1380>



1956 : Après AG du Comité de l'Aisne d'Athlétisme

- Le club - Histoire du club - Actualités 1956 -

Date de mise en ligne : vendredi 30 avril 2021

Copyright © AC CHATEAU-THIERRY - Tous droits réservés

23/56

APRÈS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DE L'AISNE D'ATHLÉTISME

L'assemblée générale du Comité départemental s'est tenue dimanche à Laon au buffet de la gare. Les clubs de l'Aisne et les membres du Comité départemental étaient présents ou représentés, sauf l'US Chaussy.

Parmi les membres du Comité, étaient absents MM. Berne et Lacarcus, de Chaussy.

Il y fut enregistré la mise en sommeil de l'US Lesquelles et de l'US Verlain.

Après avoir, communiément, les membres du Comité s'affranchirent leurs vœux d'une bonne année, il fut rappelé que les responsables de clubs doivent obligatoirement être licenciés.

Après l'évocation des belles réunions organisées, sous motif de challenges, celles du challenge de Soissons à Bucy-le-Long, du « Baudouin » et du « Sports » à Terzin, furent considérées comme très réussies.

Cette année, le club d'Hirson aura à mettre en compétition ceux du « Souvenir » provenant de Fresnoy, dont l'ASDS ont passé, et le « Caillard » dont la réunion sera réclamée au club de Manteuffel.

Le challenge de l'Union commerciale de Chaussy, attribué prudemment au VC Beauvion, devra être remis à la Fédération en raison de la défection du club chaussien.

Il fut question de la création d'un challenge individuel attribué chaque année aux triathlètes, pour l'athlète ou les juniors ayant obtenu le plus grand nombre de points comptés suivant la table française. Il est arrivé la garde personnelle pendant un an.

La sélection des coureurs de l'Aisne appelés à participer à la rencontre de cross Champagne-Belgique fut évoquée.

Explications que cette sélection, qui comprendra 10 cadets, 10 juniors et 10 seniors, sera constituée avec les meilleurs éléments de l'Aisne, des Ardennes et de la Meuse, associés à la LPA.

La présentation d'un statut type établi par la Fédération et la Ligue de Champagne fut soumise sans autre réserve que celle de l'attribution des voix correspondantes au nombre de licenciés par club.

Ce fut ensuite l'examen d'une proposition tendant à organiser dans l'Aisne une grande manifestation annuelle dans le genre de Sedan-Charleville ; une offre fut retenue, celle présentée par M. Aubert, de Terzin, qui verrait une course sur route de 15 km. sur un parcours : Terzin, Quierzy-Celles, Fargniers, Bouillon, La Fère, le premier ou le second dimanche de septembre.

M. Aubert, soutenu à Quierzy-Celles, aide de ses adjoints MM. Blanchard, Gaijap, Taux, et d'autres, sera M. Clauot, de Fargniers, qui, dans le passé, aurait obtenu le concours de MM. Méresse et Dubois, ont été chargés d'élaborer le programme d'une semaine de courses.

Le président, qui appartient comme vice-président à la Commission fédérale de Propagande, secrétaire le Comité d'une grande organisation susceptible d'être menée partout en France le même jour, sous la rubrique « Le licencié sur Route », élargie ouverte aux licenciés et non licenciés.

Mlle Palard, secrétaire-trésorière, rendit compte de la partie administrative et financière selon le programme - ce des conclusions satisfaisantes qui furent approuvées.

L'assemblée procéda ensuite au renouvellement du Comité, après avoir procédé par l'envoi qui eut lieu entre ses membres.

Pour l'année 1956, le Comité est ainsi constitué : président, M. Prêt ; vice-président, Le Bihan, St-Quentin ; Mauriac, Laon ; secrétaire-trésorière, Mlle Palard, Soissons ; membres, MM. Aubert, Terzin ; Berne, Chaussy ; Clauot, Fargniers-Roparzon ; Constant, Soissons ; Goret, La Fère ; Guillaume, Guizy ; Héro, Rilly ; Lacarcus, Chaussy ; Poirier, Laon ; Hildebrand, Reims ; Le Bihan, Maurel et Mlle Palard furent désignés comme délégués au Comité de la Ligue de Champagne.